

ABONNEMENT.

Saumur, 30 fr.
dix mois, 16
six mois, 10
Poste: 35 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 30 c
Réclames, 30
Faits divers, 75

RESERVES SONT FAITES
On a le droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en trois
brevets-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 4 FÉVRIER

L'ARMÉE

L'armée a été traitée, lundi, à la Cham-
bre, par le ministre de la guerre et par la
majorité républicaine, comme une faction
contre laquelle le gouvernement ne saurait
déployer trop d'énergie.

Jamais le parti qui détient, pour le mo-
ment, le pouvoir, n'avait encore manifesté,
d'une manière aussi scandaleuse, la haine
qui l'anime contre l'armée française.

Le ministre de la guerre s'est fait, en
cette occasion, l'organe des passions déma-
gogiques. Il n'a pas trouvé un seul acte
d'indiscipline, pas une négligence dans le
service, pas un seul grief à reprocher aux
officiers des régiments qu'on vient de faire
changer de garnison, comme si l'Etat était
menacé par une conspiration militaire.

On ne les accuse de rien de semblable.
Leur crime, c'est, comme l'a dit naïve-
ment le ministre, de ne pas faire parade de
sentiments républicains, d'avoir « un cer-
tain cachet de distinction », et de porter
soit des noms historiques, soit simplement
la particule.

Il ne suffit plus à nos gouvernants que
nos officiers se renferment strictement dans
leurs devoirs professionnels, qu'ils n'aient,
dans le service, comme l'a très-bien dit
M. Gaudin de Villaine, qu'une conviction:
l'honneur et la fidélité au drapeau.

Il ne faut pas que leurs ancêtres aient
rendu des services au pays.

On veut les obliger à fréquenter certains
salons, à se plaire aux réceptions des fonc-
tionnaires républicains.

Ni le ministre de la guerre, dont l'attitude
a été déplorable en cette occasion, ni aucun
membre de la majorité n'a osé insinuer que
les officiers des régiments dénoncés par les
feuilles républicaines causent l'ombre d'une
inquiétude pour le gouvernement. Tout le
monde est d'accord sur ce point que leur
conduite, à ce point de vue, a été toujours
absolument correcte.

La République française dit, en termes
exprès:

« Qu'ils ne pensent guère à se lancer dans la
politique militante et qu'elle ne songe nulle-
ment à les considérer comme de futurs promo-
teurs de conspirations. »

Le gouvernement n'a rien à craindre, de
l'aveu même de ses ministres et de ses
organes.

Il reste donc uniquement que l'on veut
persécuter nos officiers parce qu'ils sont
nobles, qu'ils sont de caractère indépendant,
qu'ils doivent leurs grades à leurs excel-
lentes études, qu'ils attendent leur avance-
ment de leur capacité professionnelle, non
de la protection des notabilités féminines ou
autres du parti républicain.

C'est la revanche des Spuller, des Wilson
et autres étrangers tout puissants dans le
parti, contre les officiers français.

L'armée sait à quoi s'en tenir aujourd'hui
sur les dispositions des républicains à son
égard.

Elle sait aussi qu'elle n'a pas à compter
sur le ministre dont le premier devoir est
de la défendre. M. Boulanger a fait lundi
ce qu'aucun ministre de la guerre n'avait
osé faire avant lui; il l'a abandonnée pour
mériter les applaudissements de ceux qui
n'aspirent qu'à la détruire.

Cette attitude portera ses fruits. Le gé-
néral Boulanger a eu beau dire que, tant qu'il
serait son chef, l'armée n'aurait pas à être
juge, mais seulement à obéir. Ce sont là des
paroles vaines. Quelque républicain et au-
toritaire qu'il veuille être, il ne lui est pas
possible de dominer les consciences.

L'armée jugera et jugera sévèrement.

J. BOURGEOIS.

Nous sommes humilié, écrit l'Espérance du
Peuple, parce que nous pensons qu'il y a,
par delà le Rhin, un chancelier qui se frotte
les mains en disant: C'est bien; jusqu'ici
l'armée française avait été unie, voici qu'on
vient d'y jeter des brandons de discorde,
ce sera mon pays qui en recueillera le béné-
fice.

Le général Boulanger aura beau dire que

l'armée n'a pas le droit de juger son chef,
il y a à côté de l'armée l'opinion publique,
qui pèse les paroles et juge les actes, et il
lui sera difficile de lui faire prendre le change
avec des ordres du jour plus ou moins lau-
datifs.

La droite, en masse, a voté contre l'ordre
du jour Letellier, protestant ainsi contre un
langage hautain et cavalier auquel elle n'é-
tait pas habituée.

Si la presse radicale l'approuve, il est un
journal centre-gauche, le Journal des Débats,
qui taxe son langage d'imprudences.

La Paix dit à son tour:

« Il est impossible de ne pas approuver
les déclarations du général Boulanger, il
faut toutefois souhaiter que de pareilles dis-
cussions ne se renouvellent pas. »

Le Soleil constate que l'ordre du jour voté
par la majorité républicaine a été un ordre
du jour de défiance vis-à-vis de l'armée.

Le général Schmitz

ET LE
MINISTRE DE LA GUERRE

Le général Schmitz passe justement en
France comme à l'étranger pour un de nos
plus remarquables officiers généraux. En
Allemagne, il est classé comme un des trois
chefs militaires dont la capacité doit être
particulièrement estimée.

Ses états de service sont des plus bril-
lants.

Il fut cité en Afrique, pendant les campa-
gnes de 1844 à 1849.

Il s'est distingué également au siège de
Sébastopol; puis en Italie, d'où il eut l'hon-
neur de rapporter à l'Impératrice-Régente
les drapeaux pris à Magenta.

Il prit une part extrêmement brillante à la
campagne de Chine, en qualité de chef d'é-
tat-major du corps expéditionnaire.

Il est grand-croix de la Légion d'Hon-
neur.

Homme d'esprit et homme du monde avec
cela; de figure régulière, aimable et fine; de

moyenne taille, très-vert d'allure; la mous-
tache à peine grisonnante.

Pendant le siège de Paris, il était chef
d'état-major du général Trochu. C'est lui
qui signait P. O. (Par ordre) les ordres du
jour du gouverneur militaire de Paris.
P. O., les gardes nationaux facétieux pré-
tendaient que cela voulait dire: Paul Oscar,
en dignes fils de bourgeois qui traduisaient
autrefois Ludovico Magno par « porte Saint-
Denis ».

Avant de commander à Tours le 9^e corps,
le général Schmitz commandait le 4^e à Li-
moges.

Il est très-répandu, et on ne peut plus
goûter aussi dans la société tourangelle.

Il est veuf, et a trois fils qui, tous trois,
font vaillamment leur devoir au Tonkin.

Nous croyons même savoir qu'il est, en
ce moment, assez inquiet de l'un d'eux, dont
il est sans nouvelles.

L'aîné, Frédéric, est capitaine d'état-ma-
jor; le second, Napoléon, est lieutenant
d'infanterie et ordonnance du général Gio-
vanelli; le troisième, Fernand, est sous-
lieutenant de chasseurs.

Voilà l'homme que certains journaux at-
taquent si légèrement, et dont ils réclamaient
la disgrâce.

**

Qu'a donc fait le général Schmitz?

Il a protesté en termes d'une énergie
toute militaire pour les officiers du corps
qu'il a l'honneur de commander, et pour
eux seulement, contre une imputation qu'il
ne pouvait accepter.

Est-ce sa faute si ce qu'il avait télégra-
phié pour être porté à la connaissance
d'officiers placés dans son commandement,
et d'eux seuls, a été livré à la publicité?

Est-ce lui qui a porté la question dans les
journaux, et peut-il être rendu responsable
d'une indiscrétion fortuite, à moins qu'elle
ne soit le résultat d'une machination ourdie
contre lui?

Il a voulu faire savoir aux officiers de la
brigade de cavalerie placée sous son com-
mandement qu'il n'acceptait pas l'attitude
que lui attribuait, à leur égard, un journal,

29 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EXIL!

PAR M. DU CAMPFRANC

— Non, dit-il, non, trop heureux de vous servir!
Et il joignait les mains pour remercier l'ange,
la sainte, qui acceptait de lui les fleurs parfumées
et nuancées par Dieu, notre père à nous.
Mademoiselle, le bouquet sur ses lèvres, respirait
le suave parfum.

— Il embaume, dit-elle.

Olga Vilérieff demeurerait muette d'étonnement.
Elle frissonnait. Son regard, si altier à la minute
précédente, s'était adouci pour bientôt briller de
l'éclat d'une larme mal dissimulée. C'est qu'elle
avait devant les yeux le spectacle le plus tou-
chant: celui du grand amour, de cet amour qui
se nomme Charité; qui, de siècle en siècle, fait
naître les saints. « Tout ce que vous aurez fait, a
dit Jésus-Christ, au plus petit d'entre mes frères,
c'est à moi-même que vous l'aurez fait. » Le pau-
vre, c'est donc Jésus... Jésus lui-même, qui nous
a tant aimés, Jésus qui est mort pour tous. Com-
ment passer à ses côtés, sur le même chemin,
sans lui donner une marque d'amour et de respect!

Cet exemple impressionna très-fortement M^{lle}
Vilérieff, car, peu de jours après, elle me disait:

— Croiriez-vous, Nadège, que Mademoiselle
conserve encore dans sa chambre les fleurs cueil-
lies par Marko?

Et rêveuse, elle ajouta:

— J'avais cruellement blessé ce malheureux, et
votre amie l'a vengé. Je le comprends, maintenant,
le pauvre n'a pas seulement besoin de pain, mais
aussi de pitié, d'affection, nous devons relever sa
dignité.

Était-ce la belle Russe, l'altière Olga, qui me
parlait ainsi?... O sainte et sublime contagion du
dévouement! Mon amie avait opéré un miracle.

Palais d'été, août 18...

A l'exemple du czar autocrate, le moujick joue
au despote. Lui, si humble devant le maître, se
redresse près de sa femme et s'arme du fouet. A
son tour, la femme gronde l'enfant... Et l'en-
fant?... Il y a bien, par là, quelque chose de plus
petit que lui, de plus inoffensif: un agneau... le
chien familier...

Ah! mi ère humaine! Du trône à la chaumière,
l'homme est donc toujours le même! On trouve en
lui un peu de bonté, très-peu; mais beaucoup,
beaucoup de dureté, beaucoup d'égoïsme.

L'heure était matinale, et en suivant, à côté de
M^{lle} Vilérieff, les méandres formés par les allées

du parc, je disais ces choses à notre amie. De sa
voix si harmonieuse elle me répondait:

— Vous êtes sévère, ma chère Nadège. Que
voulez-vous? Il faut de l'indulgence. Le serf
souffre cruellement et la misère s'agit. Dieu, la
bonté même, ne fait-il pas tomber la rosée sur la
fleur odorante et sur l'herbe folle? Ne nourrit-il
pas le passereau et l'épervier? Et Dieu n'est-il pas
le grand modèle?

M^{lle} Vilérieff parlait peu; mais elle écoutait toute
rêveuse, comme si un mystère se révélait à elle.
Quelles étranges paroles: Bonté! Mansuétude!
Ses prunelles, d'un bleu si profond, regardait
fixement une trouée de soleil intense traversant la
voûte des sapins, tandis que sa main, négligem-
ment, sans même en avoir conscience, jouait avec
un des bouts de sa ceinture russe, ceinture faite
d'un ruban tissé d'argent, qui serrait, à la taille
élancée, une longue robe de mousseline garnie de
riches dentelles. Sur ses opulents cheveux, elle
avait un coquet chapeau autour duquel s'enroulait
une énorme plume.

Nous marchions toujours sous les futaies formant
comme les arceaux d'un temple avec, de chaque
côté, des travées vertes nimbées de soleil pour
verrières. Un souffle tiède passait sur les branches
chargées de verdure, et m'apportait, dans cette
triste Sibérie, des effluves lointaines, des ressou-
venirs des pays lumineux. Notre sentier bordé

d'airelles et de fleurettes qui, sous le couvert de
l'ombre, prenaient des teintes laiteuses, aboutissait
à un rond-point au centre duquel s'élevait une
pagode en bois de santal, à galerie extérieure
enjolivée de clochetons. De ce point élevé la vue
était admirable, étendue et lointaine. Nous com-
mençons à gravir l'escalier qui conduit à cette
galerie, lorsque nous aperçûmes, s'avancant vers
nous, un pauvre moujick. Olga fut la première à
l'indiquer du doigt.

Durant de nombreux hivers, il avait dû voir
tomber la neige, ce pauvre vieux Sibérien, car ses
cheveux étaient entièrement blancs; mille petites
rides entouraient ses yeux encore brillants, sa
peau était tannée, hâlée, gercée par les glaces
et le soleil, sa taille était voûtée, et il s'appuyait
sur un solide bâton, tandis que deux paltes filles,
à l'œil éveillé, folâtraient autour de lui.

Il était arrivé. Il salua profondément notre amie
qui, restée en arrière, se tenait debout, la main
posée sur la rampe de l'escalier tournant; puis
employant l'interpellation si familière aux paysans
de la Sibérie:

— Petite mère, commença-t-il.

Il s'arrêta, n'osant continuer, salua de nouveau,
baissa les yeux, et se mit à rouler, entre ses doigts
calleux, son bonnet de fourrure.

Mademoiselle lui souriait avec bonté, et d'une
voix encourageante:

et nous ne comprenons pas comment cette protestation, digne d'un chef qui se respecte, pourrait être iocriminée.

Nous ignorons les opinions politiques du général Schmitz. Il n'en a jamais, que nous sachions, fait parade, et la patrie seule peut le revendiquer pour sien.

C'est un soldat dans la haute et large acception du mot.

Il n'y a pas un mot de blâme, dans sa dépêche destinée aux officiers de cavalerie du 9^e corps, pour la décision prise par le ministre de la guerre. Il y a une protestation énergique contre l'accusation portée contre son caractère dans un article de journal.

Voilà tout ce qu'il y a dans la dépêche adressée, vendredi, *ab irato*, au général Baillod.

Qu'on la lise et la relise, on n'y trouvera pas autre chose.

Chronique générale.

NOUVELLE LISTE DE « SUSPECTS ».

Un journal militaire très-répandu, *l'Avenir militaire*, appréciant les mutations ordonnées par le ministre de la guerre, s'exprime en ces termes :

« Le ministre s'imagine-t-il, en effet, que sa complaisance arrêtera des sollicitations du même genre ? Ignore-t-il qu'il n'est pas de ville ou tels officiers ne puissent déplaire à tel conseiller municipal, à tel maire, à tel sous-préfet ? Et quel refus aura-t-il à opposer à la coalition de ces puissances si elles demandent un renvoi de troupes ? Aux changements de garnison autrefois motivés par la nécessité de sauvegarder l'esprit militaire contre les influences trop prolongées de la vie locale, nous allons donc voir succéder les changements motivés par le caprice des fonctionnaires civils et les dénonciations des partis politiques ? »

L'événement n'a pas tardé à donner raison à *l'Avenir*.

Nous avons donné déjà en effet la liste des nouvelles mutations de régiments. Le 43^e de dragons irait de Compiègne à Saint-Omer ; le 24^e, d'Evreux à Joigny. Ce sont deux régiments en butte aux dénonciations de la presse radicale.

M. Basly a demandé à M. le ministre de l'intérieur une audience afin de pouvoir l'entretenir de la nouvelle grève qu'il redoute à Decazeville, et le prier d'intervenir auprès de la Compagnie.

M. Sarrien a fait répondre à M. Basly qu'il serait très-heureux de la recevoir, mais que le gouvernement n'avait pas à intervenir, soit directement, soit indirectement, entre les Compagnies et leurs ouvriers, et que son rôle devait se borner à assurer l'ordre.

M. Basly doit se concerter avec ses collègues de l'extrême-gauche pour savoir sous

quelle forme il pourra présenter la question devant la Chambre des députés.

On lit dans le *Rappel* :

« Dans le but de fortifier l'autorité des préfets dans les départements, le ministre des postes et des télégraphes vient de décider que ces fonctionnaires nommeront désormais les facteurs de toutes les catégories. »

Le ministre de l'intérieur ayant manifesté l'intention de remplacer les préfets récemment décédés par d'anciens députés républicains sans aucune capacité administrative, il se manifeste, à la Chambre, une vive opposition contre un système aussi anormal qui, non seulement retarderait, contre tout droit, l'avancement hiérarchique, mais encore finirait par éloigner de la carrière les fonctionnaires instruits et laborieux.

Par décret, remise est faite à M. Mivielle, gérant du *Cri du Peuple*, de la peine de trois mois d'emprisonnement prononcée contre lui, par la cour d'assises de la Seine, pour provocation au meurtre.

STATISTIQUE DES ASSASSINATS

Depuis la réélection de M. Grévy, il n'a pas été commis moins de *trente-quatre* assassinats sur le territoire français, et pour douze de ces crimes les auteurs ne sont pas encore trouvés. On les cherche — tout comme l'équilibre du budget.

LES OPPORTUNISTES EN CORSE.

Personne n'ignore que, depuis quelques années, la Corse est devenue la proie des opportunistes qui y ont établi la Terreur et s'y livrent aux actes de violence et d'intimidation les plus inouïs.

Après les révélations faites à la tribune de la Chambre par le citoyen Henri Rochefort, qui affirmait que dans une commune comptant soixante-douze électeurs, cinquante-trois étaient poursuivis pour délits électoraux, voici aujourd'hui le *Journal du Loiret* qui raconte le fait suivant :

« Le prince Napoléon parlait, il y a quelques jours, des menées électorales de la Corse.

« Chaque fois que j'ai eu affaire là-bas, à des électeurs, en groupe ou isolément, ils m'ont dit : « Nous sommes prêts, Monsieur, à vous donner tout ce que nous possédons ; mais ne nous demandez pas notre bulletin de vote : c'est notre gain-pain !... »

Voilà comment les invalideurs de la Chambre ont élevé la corruption électorale à la hauteur d'une institution.

LA CHINE ET LE VATICAN.

La *Défense* reçoit de son correspondant particulier la dépêche suivante :

« Le Vatican vient de recevoir des propositions directes du gouvernement de Pékin pour l'établissement de relations officielles entre la Chine et le Saint-Siège.

« Le Tson-li-Yamen demande au Vatican d'envoyer un nonce à Pékin ; la Chine accèderait à son tour un ambassadeur à Rome, qui serait déjà désigné pour ce poste. Cette proposition est chaudement appuyée par plusieurs grandes puissances, entre autres par l'Angleterre et l'Allemagne.

« Ces rapports officiels et directs entre la Chine et le Saint-Siège mettraient fin au protectorat de la France dans l'Extrême-Orient, et porteraient un coup terrible à l'influence française.

« Le Vatican n'a pas encore donné de réponse.

« Je sais que Léon XIII, qui aime beaucoup la France, est personnellement très-bénévole. Le Saint-Père attend avec anxiété l'attitude du gouvernement actuel en France dans la question religieuse.

« Si la République continue sa politique persécutrice, il est possible que Léon XIII fasse taire ses scrupules et accepte les propositions du Tson-li-Yamen.

« Les ennemis de la France travaillent ici activement dans ce sens.

« Tout dépend donc de la politique de la République vis-à-vis de l'Église et du Saint-Siège. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 février.

Les Rentes françaises sont fermes et conservent les cours acquis, mais il semble difficile de leur donner une nouvelle impulsion avant que les affaires de Grèce ne soient bien réglées.

Le 3 O/O est à 82.05, l'amortissable à 84.27 1/2, le 4 1/2 O/O nouveau à 109.62 1/2.

On demande le Crédit Foncier à 1,340 fr. De tous les établissements de crédit, c'est celui dont le dividende est le mieux établi pour l'avenir. Les obligations ont une tendance manifeste à la hausse. Le Foncier 1885 s'est traitée à 438 fr. Ce titre est facile à acquérir, puisqu'il n'y a que 93 fr. à déboursier immédiatement.

La Société Générale conserve son cours de 448.75.

Le Panama se tient à 405 fr. Après demain est exigible le versement de 125 fr. en attendant l'autre.

Le Crédit Lyonnais est faible à 515 fr. Il y a encore trois mois à attendre jusqu'à l'assemblée générale qui se réunit fin avril. Trois mois d'incertitude, c'est beaucoup, dans la situation où se trouve le Crédit Lyonnais. Le mieux est de vendre.

L'obligation des Chemins de fer économiques est à 349.50.

Les actions de Chemins de fer sont calmes et sans grandes variations de cours.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Naufrage de la « Belle-Cubaine »

Hier soir, vers 3 heures, le vent soufflait en tempête, la pluie fouettait avec violence et la Loire était fortement agitée : c'est le moment que MM. Colombel et Chevillot, grands amateurs d'émotions nautiques, choisirent pour faire une partie en Loire sur la *Belle-Cubaine*, patron Colombel.

La partie en Loire a été complète.

Ils s'embarquèrent à la cale du quai de Limoges et, emportés par le vent, ils gagnèrent vivement la rive droite, remontant le courant le long de la prairie d'Offard avec la plus grande vitesse. Tout-à-coup une raffale d'une violence plus grande s'engouffra dans la voile ; la main qui tenait l'écoutisse se trouva impuissante à la maintenir, et, du quai de Limoges, on vit l'embarcation se coucher sur le côté. Nos deux navigateurs eurent assez d'énergie pour se tenir sur le flanc, les coudes appuyés sur l'autre bord et la tête hors de l'eau. Le mâ et la voile, étendues sur l'eau, soutinrent l'embarcation et leur permirent d'attendre ainsi des secours.

Hélas ! par le temps qu'il faisait, il n'y avait aucun promeneur sur la prairie, et les naufragés furent entraînés par le courant pendant plus de 300 mètres. A leurs cris, des blanchisseurs de l'île d'Offard sortirent de leur demeure, mais il n'y avait aucun bateau à proximité. Ils tentèrent de jeter des cordes qui n'avaient pas assez de longueur pour atteindre la *Belle-Cubaine*.

MM. Vincent frères et Mathélie, témoins du naufrage de sur le quai, montèrent sur une barque, mais ils avaient tout le fleuve à traverser. D'un autre côté, MM. Louis Monestier et Desvignes-Daudet se portèrent également à leur secours. Après maints efforts, MM. Vincent et Mathélie rejoignirent les naufragés et les recueillirent dans leur canot. Il n'était que temps : M. Chevillot surtout, glacé par ce bain trop prolongé, n'avait plus la force de saisir les appareils de sauvetage qu'on lui tendait.

En quelques coups de rames, ils ont été remis à terre et se sont retirés chez M. Louis Monestier qui leur a procuré des vêtements et les a réchauffés.

La *Belle-Cubaine* a été repêchée bien au-dessous de l'Usine à gaz, après avoir suivi le courant pendant plus d'un kilomètre.

Nous sommes heureux d'annoncer que ce matin, dès sept heures, l'excauation de 1^{re} 50 laissée par les tramways à l'extrémité du quai de Limoges, et qui a causé plusieurs blessures à une femme de la campagne, avait été comblée.

Notre estimable correspondant avait grandement raison de penser qu'il suffisait de signaler ces inconvénients à l'Administration pour qu'il y soit porté un prompt remède.

L'un des chefs de section de la ligne de Saumur à Château-du-Loir, M. Mauprime, qui est bien connu à Saumur, a quitté ses fonctions dans le courant de janvier et s'est embarqué à la suite de M. Ferdinand de Lesseps, pour prendre part aux travaux du canal de Panama.

M. de Lesseps, âgé de 80 ans, a quitté Paris le 27 janvier et a pris la mer le 28 à Southampton pour Colon, où il va inaugurer la période finale d'exécution du canal de Panama.

M. de Lesseps est accompagné de députés des chambres de commerce des principaux ports maritimes et de plusieurs ingé-

— Qu'y a-t-il à votre service, mon ami ?

Le vieillard était tout tremblant.

— C'est que... c'est que...

Et, tout à coup, appelant à lui son courage :

— Vous connaissez bien mon maître, n'est-ce pas ? Vous savez combien il est dur et comme souvent les lanières de son fouet rougissent les côtes de ses serfs... Moi, je suis bien vieux, je suis habitué aux injures et aux coups... mais, c'est à cause des pauvres petites.

Les enfants s'étaient agenouillées devant Mademoiselle, elles lui baisaient les mains, et murmuraient de leurs voix argentines :

— Achète-nous, petite mère, achète-nous... nous te serons fidèles.

— Oui, reprit le vieux moujick, j'ai pensé que vous seriez une bonne maîtresse, vous qui faites l'aumône en disant de si douces paroles ; alors, j'ai pris cette bourse sous les fourrures de mon lit.

Il tendait à notre amie un petit sac de toile, lié à l'ouverture par une ficelle, et d'une voix qui, peu à peu, s'affermissait et montait :

— Là, sont enfermées mes sœurs et ma faim ; là, sont les économies de toute ma vie... Je vous les donne. Prenez-les, mais prenez aussi mes petites filles.

La bourse contenait trois cents roubles, le prix de cette famille. Un coursier de race eût valu davantage.

Les blondes fillettes, toujours à genoux, joignaient les mains et les levaient en prière.

M^{lle} Vilérieff, à demi penchée sur la rampe, semblait perdue, absorbée, comme vivant dans un rêve. Elle se souvenait sans doute de la leçon de charité donnée aux jours précédents, car de ses beaux yeux, devenus humides, elle regardait les fillettes baignées dans la lumière du rond-point, et répétant sans cesse, leurs mains mignonnes toujours jointes et levées :

— Achète-nous, petite mère, achète-nous.

Et, tout à coup, sous l'impulsion d'un généreux élan, Olga Vilérieff descendit les quelques marches de l'escalier ; et, debout, sur le dernier degré, le visage souriant, la voix jeune et joyeuse, n'ayant plus rien de l'arrogance accoutumée :

— Comment vous appelez-vous, petites ?

— Marpha... Tatiana...

— Eh bien Marpha, eh bien Tatiana, c'est moi qui vous achèterai. Vous viendrez sur mes terres, et les roubles de votre aïeul vous doteront un jour. En attendant, tenez.

Et dans les petites mains de Marpha, réunies en conque, elle lançait une bourse à mailles de soie rouge, au travers desquelles luisaient quelques pièces d'or.

Oui, Mademoiselle a dit vrai, le cœur d'Olga est riche, excellent. L'instrument faussé se redresse, et des harmonies divines en sortiront un jour.

L'heureuse famille se confondait en remerciements.

— Merci, madame, merci. Soyez heureuse. Que l'Esprit-Saint vous protège, vous bénisse, vous donne la lumière.

Et, tandis que le vieux moujick parlait ainsi, toujours les petites filles de la main envoyaient des baisers à la belle dame en robe blanche et à ceinture d'argent, qui, majestueusement, remontait l'escalier de santal tout rayé de lumière.

A sa suite nous pénétrâmes dans le salon octogone, meublé d'un divan circulaire et d'une lanterne multicolore suspendue au plafond. Très-ému, notre amie prit place sur ce divan à côté d'Olga. Elle lui serrait la main, la regardait tendrement, et M^{lle} Vilérieff, d'une voix brève, voulant sans doute cacher son émotion :

— Vous avez raison, mademoiselle Geraldine, la charité est douce. Je la pratiquerai encore. Je suivrai vos exemples.

Elle s'éventait, en parlant ainsi, d'un large éventail de plume trouvé sur le divan, comme honteuse de ses bons sentiments.

Et notre amie répondait d'une voix chaleureuse, pleine de générosité :

— Mon exemple n'est rien, Olga ; mais je vous en conjure, aimez toujours vos serfs. Qu'ils soient vos enfants. Pauvres gens ! Ils labourent la terre tandis que nous nous reposons. Ils tissent les

étouffes dont nous nous parons. Ils élèvent les maisons et les palais qui nous abritent. Ne leur demandez pas, en retour, l'intérêt, la sollicitude ? Tous, nous avons charge d'âme ; et, sans cesse, le fort doit protéger le faible ; sans cesse... Ne l'oubliez pas.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur

Direction : J. BRETON.

Lundi 8 février 1886,

LA FAVORITE

Grand opéra en 4 actes et 5 tableaux, poème de MM. Scribe, A. Royer et G. Vaele, musique de DONIZETTI.

Distribution :

Fernand	MM. Goffoel.
Alphonse	Dechesne.
Balthazar	Neveu.
Léonor	M ^{me} De Vita.
Inès	Dulaurens.
Don Gaspard	M. Démond.
Seigneurs et dames de la cour, pages, gardes, moines et novices.	

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

Grand Théâtre d'Angers.

Judi 4 février

L'ÉTOILE DU NORD, opéra-comique en 3 actes, musique de G. Meyerbeer.

niers qui visiteront sur place ce qui a été fait et ce qui reste à faire.
M. Ferdinand de Lesseps a promis d'être de retour dans trois mois.

LES RETRAITES MILITAIRES.

Le ministre de la guerre vient de supprimer la retraite qui était battue et sonnée tous les soirs. A l'avenir, les retraites n'auront lieu que les jours de fête, et les commandants de place auront toute liberté de les ordonner en musique et avec flambeaux.

La rentrée des hommes de troupe aux casernes est fixée à 9 heures du soir.

Les sous-officiers, caporaux et soldats décorés ou médaillés sont autorisés à ne rentrer qu'à une heure du matin lorsqu'ils ne seront pas de service.

Plusieurs cas de variole se sont déclarés à l'Hospice de Saumur, tant dans le personnel de service que parmi les malades.

Des mesures prophylactiques ont été prises aussitôt par l'administration et font espérer que cette terrible maladie ne deviendra pas épidémique.

Par décret du 2 février, ont été nommés au grade de général de brigade :

MM. les colonels :

De Négrier, commandant le 103^e de ligne ;

Delorme, commandant le 16^e régiment de chasseurs ;

Lourde-Laplace, commandant le 96^e de ligne.

M. le général de brigade de Négrier a été nommé au commandement de la 41^e brigade d'infanterie et des subdivisions de régiments de Nantes et d'Angers, à Nantes, vacant par suite de l'admission de M. le général Carré de Busserole dans la section de réserve.

M. le général de brigade Lourde-Laplace a été nommé au commandement de la 36^e brigade d'infanterie, et des subdivisions de régiments d'Angers et de Cholet, à Angers, en remplacement de M. le général Le Toulec, mis en disponibilité sur sa demande.

Notre compatriote, M. le général de brigade Delorme, est nommé au commandement de la brigade de cavalerie du 8^e corps d'armée, à Dijon, vacant par suite de l'admission de M. le général Thomas de Dancourt dans la section de réserve.

Par décret du 2 février, M. le général de brigade Savin de Larclause, chef d'état-major général du ministre de la guerre, a été promu au grade de général de division.

FONTYVAULT.

En exécution des ordres du ministre de la guerre, le bataillon du 66^e détaché à Fontyvaux, et commandé par M. Croissandeau, sera relevé le 4^e mars par un bataillon du 135^e, et rentrera à Tours par les voies ordinaires.

6 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES RUCHES D'ABELLES

Revient la saison nouvelle avec sa récolte du miel.

Les ruches de feu Toine de Fontaney, grâce à une riche floraison et à un fidèle soleil, s'étaient emplies de miel rose et or. A l'aube d'un jour de printemps, on enferma, avant leur réveil, les modestes travailleuses, et l'on déroba à leurs éconduites la part du maître. Ce jour-là, les trois jeunes filles pleurèrent encore, en se rappelant leur père et ses tendresses pour les abeilles du logis.

Les enfants du village assiégeaient timidement la porte basse de la cour, jetant un œil d'envie et d'espérance sur les va-et-vient de la chaumière en cueillette.

Ils tenaient tous à la main et cachaient derrière leur dos, — un peu honteux, — une tranche de ce pain noir des champs si savoureux aux travailleurs frugaux et aux indigents affamés. C'était une des bontés traditionnelles du défunt de vouloir que les petits enfants goûtassent son miel nouveau.

Les enfants étaient venus comme par le passé, — les regards fureteurs, mais incertains.

La chaumière était trop bonne pour ne pas ou-

vrir toujours sa porte. Thérèse, ayant apporté, dans un baquet de bois, un mélange de miel, de cire et de mouches, s'assit sur une pierre, à l'entrée de la cour. Entourée des bambins, elle étendait prestement sur le pain de chacun le miel si convoité. Pais la bande joyeuse, après un sourire et un merci, reprit son vol vers le village, tumultueuse comme une volée de gais moineaux.

— En souvenir de notre père, — devant Dieu soit-il ! — dit la jeune fille en regardant fuir les petits ! Mon pauvre père !

Une larme de regret rafraîchit ses beaux yeux bleus, ainsi qu'une goutte de rosée les bleuets des champs de blé.

On entassa le miel recueilli dans tous les pots traités ou ébréchés de la chaumière. Il y eut la provision du ménage ; le rayon le plus pur sur l'assiette de M. le curé ; les débris pour la béate, cette pauvre institutrice des fillettes de village ; le plat du péte-mêle pour les malheureux, — et le reste fut destiné au marché de la ville voisine.

Les trois sœurs convinrent que l'argent, produit par la vente du miel, serait à perpétuité affecté à des messes pour le repos de l'âme de Toine de Fontaney. Il semblait que rien ne devait être plus agréable à Dieu et plus utile au salut du défunt que cette pieuse destination.

On avait remis les ruches en place. Elles furent recouvertes de leurs tuiles rouges ou de leur chaume

Mais méritaient-ils assez leur châtement, ces dragons !

(Indépendant.)

M. Boulanger a pris les quatre lignes inoffensives du général Schmitz comme prétexte afin de prouver que le vieux proverbe qui dit : « Donnez-moi quatre mots du premier venu et je le ferai pendre ! » est toujours vrai.

Après cet acte de rigueur, ajoute l'Indépendant, M. Boulanger, s'il est logique, n'a plus qu'à prier le général Thibaudin de venir remplacer le général Schmitz !

Cette mesure ne causerait pas plus d'étonnement que la nouvelle qui est venue nous apprendre que par décret le général Schmitz avait été relevé de ses fonctions.

La feuille de M. Wilson annonce que le général Thibaudin, ancien ministre de la guerre, serait nommé au commandement du 9^e corps d'armée, à Tours, en remplacement du général Schmitz.

Après celle-là, il n'y aurait plus qu'à tirer l'échelle.

VIVE LA LIBERTÉ !

On a commencé par rire du ballon d'essai lancé par le journal la *Touraine républicaine*, organe opportuniste qui, de concert avec la *Petite France* de M. Wilson, a mené la campagne des régiments suspects. On a eu tort de rire. En République, plus une chose est tyranniquement bête, plus il faut la croire possible. La *Touraine républicaine* cherchait un moyen encore plus efficace que les mutations de régiments de républicaniser l'armée ; voilà ce qu'elle a trouvé :

« Ce serait, dit-elle, d'exiger dorénavant de tous les candidats se présentant aux examens pour être admis dans nos Écoles militaires un certificat en bonne et due forme, attestant qu'ils ont fait leurs études préparatoires dans des lycées ou des pensions laïques, et qu'ils n'ont jamais fréquenté d'institutions congréganistes. »

C'est idiot, n'est-ce pas ? Idiot tant que vous voudrez ; ce qui n'empêche pas toute la presse Boulangère de signaler à l'attention des gouvernants la « très-judicieuse observation » de la *Touraine*. Et vive la liberté !

TOURS.

L'évadé Capelle. — On n'a toujours pas revu Capelle, l'évadé de l'autre jour, et il y a tout lieu de croire qu'on ne le reverra plus. Mais le fait ne se reproduira pas, des mesures ont été prises, et il sera dorénavant impossible au récidiviste le plus habile de passer par la fenêtre. Tout est clos et fermé, les portes et fenêtres soigneusement verrouillées.

AVIS.

Les amateurs d'excellents chocolats seront heureux d'apprendre qu'ils pourront désormais se procurer celui fabriqué par les RR. PP. de la Grande-Trappe, chez M. Baptiste GOBLET, dépositaire principal, rue Nationale, à Saumur.

A L'ÉPICERIE CENTRALE, on vend le Sucre raffiné 0 fr. 50 c. le 1/2 kil. ; — le Café Zanzibar grillé, 2 fr. le 1/2 kil. ; — le Chocolat de la C^{ie} Coloniale, 2 fr. 20 le 1/2 kil. au lieu de 2 fr. 50 ; — la Chartreuse jaune du Couvent, le litre, 6 fr. 75 c. ; — des Vins rouges du pays, garantis naturels, le litre, 0 fr. 40 c. — Envoi gratis sur demande du catalogue général.

BOURSE DE PARIS

DU 4 FÉVRIER 1886.

Rente 3 0/0	81 70
Rente 3 0/0 amortissable	84 15
Rente 4 1/2	107 80
Rente 4 1/2 (nouvelle)	109 25
Obligations du Trésor	513 »

ROGAMBOLE

Quadrille favori

Par Félix PETIT

En vente, à Saumur, chez M. Léonard FISCHER, rue d'Orléans, en face de l'hôtel de Londres.

GUÉRISONS RAPIDES. — Il est bien prouvé par la science que le seul remède contre les mauvaises bronchites, remède qui guérit rapidement les rhumes négligés, les toux opiniâtres, le catarrhe, les irritations de poitrine, l'asthme, l'extinction de voix, ce sont bien les DRAGÉES RUSSES, vendues dans toutes les pharmacies 1 fr. 50 le flacon de 50 dragées.

LES PERSONNES AFFAIBLIES par un appauvrissement du sang, auxquelles leur médecin conseille l'emploi du FER, supporteront sans fatigue les gouttes concentrées de FER BRAVAIS, de préférence aux autres préparations ferrugineuses.

Dépôt dans la plupart des Pharmacies.

Le ROB BOYVEAU-LAFECTEUR

est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an xiii. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang : Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impétigo, Goutte, Rhumatisme. — Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires.

Le ROB BOYVEAU-LAFECTEUR à l'iodure de Potassium, est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : Ulcères, Tumeurs, Gommés, Exostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofule et la Tuberculose.

Dans toutes les Pharmacies. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, Rue Richelieu, et Successeur de BOYVEAU-LAFECTEUR.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

décoloré. On prit bien garde surtout à ce que chacune eût conservé son crêpe léger.

Alors, les pauvres abeilles enfumées revinrent à elles petit à petit ; celles qui avaient eu le temps de fuir avant les rigueurs du siège rentrèrent défilantes et colères au logis. Il se produisit, toute la journée, un remue-ménage étrange et bien connu. La populace effarée allait et venait, reconnaissait les dommages, constatait les dégâts, essayait de réparer et reprenait courage.

Quant la nuit vint, la ruche agitée s'apaisa ; l'ordre était rétabli au sein de l'État. C'est pourquoi, le lendemain, quand le soleil envoya ses rayons aux ruches encore ensommeillées, les abeilles se remirent à l'œuvre à travers les fleurs écloses la nuit, recommençant leurs cellules et leurs provisions.

VI

Un an et plus s'est écoulé depuis la mort du vieux Toine de Fontaney. Jacques n'a plus reparlé à Thérèse de mariage et d'épousailles ; il est venu de temps en temps à la chaumière dire un bonjour aux orphelines et offrir ses services pour les fenaisons et les moissons.

Maintenant, les foins sont coupés et les blés engrangés.

L'automne est arrivé avec les feuilles rouillées, ses blanches gelées et ses bises froides. Le four-

neiro, cet étrange oiseau qui se perche, des heures entières, à l'angle des cheminées, sur le pignon, faisant entendre, par intermittences et sans fatigue, son chant saccadé d'automne, comme les secousses d'un grelot félé : c'est la saison des longues veillées. Les vieilles femmes filent le chanvre à la quenouille, comme des fêtes flamandaises ; les jeunes filles trament, sur leurs fuseaux lutins, des dentelles déliées comme des toiles de la Vierge. Les hommes tressent des corbeilles ou fabriquent, pour le ménage, des ustensiles de bois.

Un centre de veillées s'était formé chez les orphelines. Depuis la mort du jacobin, on fréquentait plus familièrement la chaumière propre, aisée. On y trouvait toujours bon accueil, foyer hospitalier et flambant.

(A suivre.)

AIMÉ GIRON.

A l'hôpital.

Deux blessés arrivent en même temps à la consultation. Ils ont tous les deux la jambe enveloppée dans des linges.

En attendant le médecin, ils causent.

— Qu'est-ce que vous avez à la jambe ? dit l'un.

— J'ai eu le pied écrasé par un flacre.

L'autre, fièrement :

— Moi aussi j'ai eu le pied écrasé, mais c'est par une voiture de maître.

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Étude de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

Séparation de corps et de biens

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 24 janvier 1886, enregistré,

A la requête de M^{me} Marie Maillard, épouse du sieur Alexandre Dufrou, ci-après nommé, ladite dame demeurant ville de Saumur,

Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Saumur, en date du 12 novembre 1884,

Contre le sieur Alexandre Dufrou, ouvrier teinturier, demeurant ville de Saumur, ledit sieur Dufrou également admis au bénéfice de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Saumur, en date du 11 mars 1885,

Il appert :

Que la séparation de corps et de biens a été prononcée d'entre lesdits époux Dufrou-Maillard au profit de la dame Dufrou.

Pour extrait dressé par moi, avoué soussigné, et de la dame Dufrou.

Saumur, le trois février mil huit cent quatre-vingt-six.

V. LE RAY.

Étude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 42.

VENTE
Aux enchères publiques,
SUR SAISIE

DE DIVERS

IMMEUBLES

Situés communes de Trèves-Cunault et de Saint-Clément-des-Levés.

L'adjudication aura lieu le SAMEDI 27 FÉVRIER 1886, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur.

On fait savoir :

Qu'à la requête de M. François Canard, propriétaire et ancien maire, demeurant à Saint-Martin-de-la-Place,

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beurepaire, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12.

Il sera procédé le samedi vingt-sept février mil huit cent quatre-vingt-six, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, à la vente, aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION

§ I^{er}.

Commune de Saint-Clément-des-Levés.

1^{er} Lot.

Art. 1^{er}. — Une maison d'habitation, située commune de Saint-Clément-des-Levés, au lieu dit les Bigotteries,

Ladite maison, avec cour et dépendances, joignant au levant Dufour, Joseph, au couchant la veuve Choyer ;

Art. 2^e. — Une pièce de terre d'environ neuf ares, partie en jardin, une rangée de vignes rouge et blanche, et une autre partie plantée en luzerne, située derrière la maison ci-dessus désignée.

Le tout joignant dans son ensemble au levant Dufour, Joseph, au couchant la veuve Choyer et la veuve Besnard, au nord Marie Lemoine et au midi un sentier commun.

2^e Lot

Au lieu dit les Plessis, commune de Saint-Clément-des-Levés, une pièce de terre, d'une contenance de cinq ares environ, joignant au couchant la veuve Choyer et Bodineau, au levant Victor Bled, au nord Bodineau et au midi ladite veuve Choyer.

3^e Lot.

Au même lieu, dit les Plessis, une pièce de terre, d'une contenance d'environ onze ares, joignant au levant Berteau, de Gennes, au midi la veuve Choyer et Bodineau, au levant Dufour et Bled.

§ II.

Commune de Trèves-Cunault.

4^e Lot.

Le Champ-Logeais, sis commune de Trèves-Cunault, porté au plan cadastral de ladite commune, sous le numéro 314, section C, pour une contenance de vingt et un ares dix centiares et joignant au levant Frappereau, veuve Vidal et Vrain, et au couchant la veuve Leroux, au nord Lorigoux et au midi Maupoint.

5^e et DERNIER LOT.

La nue-propriété d'une pièce de terre labourable, située au lieu dit les Pierres-Lées, même commune de Trèves-Cunault, contenant environ six ares vingt-cinq centiares et portée au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 815, section A, et joignant au levant Toussaint Besnard, au couchant la veuve Leroux, au nord la veuve Moron et au midi M. Charlemagne Dupuis ;

Ladite pièce de terre, grevée d'un droit d'usufruit au profit de la veuve Hersaudeau, de Trèves-Cunault.

MISES A PRIX

Les immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente, savoir :

Le premier lot sur la mise à prix de 500 fr.
Le deuxième lot sur celle de 50 »
Le troisième lot sur celle de 150 »
Le quatrième lot sur celle de 150 »

Et en outre à la charge par l'adjudicataire de payer en sus de son prix une rente viagère de cent francs due à M^{me} Jeanne Bodineau, veuve de M. Jean Hersaudeau, demeurant à Trèves-Cunault, née le 14 juin 1808.

Le cinquième lot sur celle de 25 »

Total des mises à prix. 875 fr.

PROCÉDURE.

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de M. Canard, ci-dessus nommé, sur M. Auguste Bodineau, charpentier, et M^{me} Jeanne Choyer, son épouse, demeurant ensemble à Saint-Clément-des-Levés, suivant procès-verbaux de Bousquet, huissier à Saumur, en date des dix-huit et dix-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Ces procès-verbaux de saisie ont été dénoncés aux époux Bodineau-Choyer, suivant exploit de Bousquet, huissier à Saumur, en date du vingt-trois novembre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Les procès-verbaux de saisie et l'exploit de dénonciation précités ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur le vingt-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, vol. 39, n° 28 et 29.

Le cahier des charges, clauses et conditions auxquelles les immeubles saisis seront mis aux enchères, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur le seize décembre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Suivant exploits de Bousquet, en date du vingt-trois décembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistrés, sommations ont été faites tant aux époux Bodineau-Choyer, parties saisies, qu'aux créanciers inscrits sur les immeubles saisis, de prendre communication du cahier des charges et d'assister à sa lecture et publication.

Ces exploits ont été mentionnés au bureau des hypothèques de Saumur le trente décembre mil huit cent quatre-vingt-cinq ;

Suivant exploit de Bousquet, huissier à Saumur, en date du trente décembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré, copie de la sommation donnée à M^{me} Bodineau-Choyer, sus-nommée, a été dénoncée à M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur, conformément à l'article 692 du Code de procédure civile.

Cet exploit a été mentionné au bureau des hypothèques de Saumur le cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-six.

Il est ici déclaré, conformément à l'article 696 du Code de procédure civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris, sur les immeubles saisis, des inscriptions d'hypothèques légales, devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente ;
2^o Au Greffe du Tribunal civil

de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Dressé par l'avoué soussigné. Saumur, le vingt-cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-six.

BEAUREPAIRE.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

UNE MAISON

Située à la Doublarderie, commune de Villeberrier,

Louée au sieur PAULIN, avec les servitudes et jardin en dépendant, d'une superficie d'environ 70 ares.

S'adresser, pour tous renseignements, au notaire. (75)

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable,

Le mardi 16 février 1886.

Étude de M^e Pinault, notaire

UNE GRANDE ET BELLE

MAISON BOURGEOISE

AVEC VUE SUR LA LOIRE

Sise à Saumur, place des Saulais, n° 18, avec une deuxième entrée rue de la Visitation,

Comprenant : rez-de-chaussée, 6 chambres avec cabinets au premier étage, vastes caves et magasins, cour, jardin, box, serre, écuries, remises, sellerie, dépendances.

Cette maison, très-facile à diviser, peut aussi convenir à tous les commerces en gros.

S'adresser, pour traiter et visiter, à l'étude de M^e PINAULT, notaire.

A CÉDER

Pour cause de santé,

UN HOTEL

Situé sur la place, à Fontevrault.

S'adresser à M. SAULAY, qui l'habite. (40)

A VENDRE

CHEVAL

Neuf ans, 1^m 65, bai, se monte et s'attelle.

S'adresser rue de la Grise, 13.

A VENDRE

Une JUMENT, gris pommelé, âgée de 5 ans, taille 1^m 58, s'attelant et se montant.

S'adresser au bureau du journal.

SPECIALITÉ DE TRAVAUX EN CIMENT

ET MOSAIQUES

Venitiennes & Romaines

VERCELLETTI FRÈRES

A SAUMUR

2, place du Mouton, 2.

Vente de ciment en gros et détail.

3, Rue d'Orléans, 3

OURTOULE

Fumiste-Tôlier

Grand assortiment d'appareils de chauffage.

Cuisinières, poêles, grilles à coke, cheminées fonte, tôle et faïence, chenets, porte-pelles et pinnettes, poterie de fonte étamée et émaillée, huanderies, etc., etc.

Construction de fourneaux de cuisine, calorifères de cave, calorifères portatifs et sur place, exécution garantie.

Fours de Boulanger et Pâtissier.

Prix modérés.

Établissement d'Horticulture

JOUY DIT LAROSE

B. Baudrier Fils

Successeur

Rue de Bordeaux, 49, et rue Fardeau, 8.

Entretien de jardins, spécialité de décors, bouquets, couronnes, corbeilles, fleurs naturelles en toute saison.

Maison de culture d'arbres fruitiers, forestiers et d'ornement, à Angers.

Offres et Demandes

M^{me} Hervé, ANCIENNE COUPEUSE des Magasins « A la Ville de Saumur », a l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de s'établir rue Saint-Jean, 6, Saumur. On trouvera chez elle toutes les nouveautés de saisons à des prix très-modérés. M^{me} Hervé fera tout ses efforts pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. (81)

200 mètres carrés d'excellente terre de jardin ; le propriétaire en fait l'abandon à quiconque voudra les extraire du jardin qu'on veut transformer en cour.

S'adresser, sans retard, rue de l'Ermitage, 3.

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 15 ans pour apprendre un état.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti pour une bonne maison d'épicerie.

S'adresser au bureau du journal.

M^{me} RICHARD, 20, rue Saint-Jean, demande, de suite, de bonnes apprenties pour les Modes. Bonnes références. (39)

ON DEMANDE une domestique sérieuse, pouvant offrir de bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER pour cause de santé, très-bonne IMPRIMERIE, produisant plusieurs journaux ou revues et des labours.

Cette maison, ancienne et très-honorablement connue, est située dans une ville de 80,000 âmes.

S'adresser à M. SIXLE, à Paris, 5, rue Notre-Dame-des-Champs.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR

AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

DE MM. WICKHAM F^{rs}, D^{rs}, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur chez M^{me} V. Lardeux, coutelier et bandagiste.

Un employé spécialiste, s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et lissable, sans donner à la peau une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.